

BAREMES HONORAIRES VENTES (* HORS CAS PARTICULIERS)

(En fonction du mandat Charge vendeur ou acquéreur)

	HONORAIRE HT	HONORAIRE TTC
Avec Mandat Exclusif	4,17 %	5 %
Mandat simple	5 %	6 %

Honoraires forfaitaires :

Annexes : **3 000 TTC**

Place de Port : **forfait 5 000 €**

Terrains : **10%**

Murs et fonds de commerce : **10%**

* Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence Immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat : les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial.

Honoraires d'estimation : offerts pour tout projet de mise en vente

BAREMES LOCATION TTC

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : **10€ TTC/m2** de la surface habitable à la charge du locataire et **10€ TTC /m2** de la surface habitable à la charge du bailleur

Etat des lieux d'entrée : **3€ TTC /m2** de la surface habitable à la charge du locataire et **3€ TTC /m2** de surface habitable à la charge du bailleur